



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 15 avril 2020

A/S : MESSAGE : COVID-19, INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N° 15

1. CIMETIÈRE :

Pour répondre à plusieurs demandes et afin de ne pas ajouter aux souffrances des familles, le **cimetière sera ouvert** à partir de demain **16 Avril chaque jour de 10 h à 17 h**.

Chaque visiteur individuel doit respecter les mesures barrières et être porteur de l'attestation de déplacement dérogatoire visée en case 5.

Cette mesure est au bénéfice exclusif des visiteurs qui souhaitent se recueillir sur les tombes de leurs proches.

Je rappelle que les obsèques font l'objet de mesures spécifiques afin d'éviter tout risque de contamination.

2. ACTIVITÉS SPORTIVES :

L'arrêté du préfet des Yvelines du 7 Avril qui interdisait toutes activités sportives du 8 Avril au 15 Avril n'a pas été prorogé.

Cette décision apparaît avoir été prise par le Ministre de l'Intérieur pour les départements de la 2^{ème} couronne.

En conséquence les activités sportives ne sont plus temporellement encadrées.

Mais l'interdiction des activités sportives demeure totale sur les avenues Albine, Églé, la pelouse du Cheval de Bronze et le chemin de la Digue (Berges de Seine), cette mesure résulte de l'arrêté du Préfet du 30 Mars qui interdit :

" L'accès du public aux parcs, jardins, promenades, massifs forestiers ou berges de la Seine et de l'Oise, qu'ils soient publics ou privés mais ouverts à la circulation publique...".

Cette interdiction a pour objectif d'éviter la concentration de personnes pratiquant des activités sportives en des lieux de promenades.

Merci de diffuser ces informations à vos proches et amis.